



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Solidarite, sante et protection sociale : personnel

Question écrite n° 13118

Texte de la question

M Michel Pericard appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur les difficultes rencontrees depuis plusieurs annees par les medecins inspecteurs de la sante dont les effectifs insuffisants, la devalorisation relative de leur statut, la degradation des conditions de recrutement de leur profession et la baisse de leur pouvoir d'achat sont les motifs legitimes de leur mecontentement, Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de remedier a une telle situation.

Texte de la réponse

Reponse. - La modification du statut des medecins inspecteurs de la sante intervenue en avril 1988 a consiste uniquement a supprimer l'exigence du certificat d'etudes speciales de sante publique pour la titularisation, puisque aucune nouvelle inscription en premiere annee de ce diplome n'est acceptee depuis les annees 1983 et 1984. Il avait toujours ete entendu que celle-ci presentait un caractere transitoire et que des modifications plus approfondies des dispositions statutaires devaient etre envisagees compte tenu, notamment, de la reforme generale des etudes medicales. Le projet de reforme en cours d'elaboration concerne donc plus specialement les conditions d'acces au corps des medecins inspecteurs de la sante ainsi que la formation de ces praticiens ; cependant, a cette occasion, il est egalement etudie la possibilite d'ameliorer la situation indiciaire de ces personnels. En ce qui concerne les effectifs, les emplois de medecins inspecteurs de la sante sont soumis, comme tous les emplois publics, a des regles de gestion qui n'autorisent a ce jour qu'un seul remplacement pour deux departes. Toutefois, les effectifs budgetaires disponibles ont permis de recruter en 1988, par concours, trente-trois personnes et d'ouvrir au titre de l'annee 1989 un nouveau concours de quarante places. Ainsi, malgre les contraintes precitees, les effectifs actuels seront donc nettement renforces et portes a leur niveau maximal par rapport au nombre d'emplois inscrits au budget de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Pericard Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13118

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2314